MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177)
Interdire la vente de cannabis

Territoire applicable : Ensemble de l'arrondissement
Responsable : Jean-François Lebrun, urb. conseiller en aménagement
Téléphone : 438 354-0254

CONTEXTE

Le 13 décembre 2021, à la suite des préoccupations exprimées par les citoyennes et les citoyens sur l'implantation future d'une succursale de la SQDC, les membres du conseil avaient adopté un projet de règlement visant à limiter l'implantation d'établissement de vente de cannabis sur le territoire de l'arrondissement. Selon les informations qui étaient disponibles à l'époque, la SQDC avait un projet de s'implanter au 1371, avenue Van Horne.

DESCRIPTION

Lors de la consultation publique de ce premier projet de règlement modifiant le zonage qui s'est tenue entre le 18 et le 31 janvier dernier, plus d'une centaine de résidents (112) ont fait part de leurs commentaires. Plus précisément :

- 63 % des participants ont demandé une restriction complète ;
- 11 % des participants ont demandé un projet de restriction partielle ;
- 15 % des participants n'ont demandé aucune interdiction pour l'implantation d'une SQDC.

Après avoir colligé les données de la consultation écrite, les membres du conseil d'arrondissement ont pris la décision de retirer le projet de règlement adopté le 13 décembre 2021 qui visait à limiter l'implantation d'une future SQDC et d'adopter un nouveau projet de règlement visant à interdire complètement l'implantation de ce type de commerce sur l'ensemble du territoire d'Outremont.

ENCADREMENT ACTUEL - ARRONDISSEMENT

L'usage « vente de cannabis » est inclus au groupe d'usage commerce de catégorie II. L'usage est actuellement autorisé, entre autres, sur les trois principales avenues commerciales de l'arrondissement, soit Laurier, Bernard et Van Horne. Voici les zones et détails des emplacements où les établissements de vente de cannabis sont actuellement autorisés :

- C-1 (avenue Laurier, de Hutchison à de l'Épée) ;
- C-2 (avenue Bernard entre Hutchison et Outremont) ;
- C-3 (avenue Van Horne entre Hutchison et Outremont) ;
- C-4 (avenue Van Horne, entre Outremont et Rockland) ;
- CL-2 (coin sud-ouest des avenues Saint-Viateur et Hutchison) ;
- RC-4A (coin sud-ouest des avenues Laurier et de l'Épée).

MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177)
Interdire la vente de cannabis

PROJET DE RÈGLEMENT

Faisant suite aux commentaires reçus de la part des citoyens, le conseil d'arrondissement souhaite interdire complètement l'usage «vente de cannabis» sur son territoire. Voici le projet de règlement proposé:

Le Règlement de zonage (1177) est modifié par l'insertion, après l'article 12.5.1, de l'article suivant :

« 12.5.2. L'usage vente de cannabis est prohibé sur tout le territoire de l'arrondissement d'Outremont. Cet article ne s'applique pas pour une entreprise ou une personne autorisée par Santé Canada à agir comme dispensaire de cannabis à des fins médicales. »

CHEMINEMENT DU RÈGLEMENT ET PROCHAINES ÉTAPES

- Avis de motion et adoption du premier projet de règlement : **7 février 2022**

- Période de consultation écrite (15 jours): **7 au 21 mars 2022**

  Les commentaires et questions peuvent être soumis de deux façons:
  Par le formulaire au lien suivant:
  https://docs.google.com/forms/d/19cda8VDWVfhJnTRPsSXfYFo3wqP1dtvECHzj0daP7wg
  Par la poste: 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec) H2V 4R2

- Séance d'information virtuelle : **10 mars 2022**
- Adoption du second projet de règlement : **4 avril 2022**
- Processus d'approbation référendaire : **avril 2022**
- Adoption du règlement : **2 mai 2022**
- Certificat de conformité/Entrée en vigueur: **mai/juin**

*Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire. En effet, l'objet de ce projet est couvert par l'article 113 alinéa 2 (3) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Conformément au 1er paragraphe du 3e alinéa de l'article 123 de la LAU, le projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ANNEXES

1. Copie du sommaire décisionnel numéro 1227776001
2. Projet de règlement
3. Avis public